



Le 6 février 2024

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : 9^{ème} Demande amendée d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024 (« **Demande** »)
Dossier de la Régie : R-4194-2022 (Phase 3B)
Notre dossier : 111216.0129

Chère consoeur,

Dans le cadre d'une correspondance datée du 21 décembre 2023 (A-0086), la Régie demandait à Gazifère de « *valider auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (le Ministère) que l'entente, dont les caractéristiques sont soumises pour approbation au présent dossier, est conforme en tant qu'approvisionnement en GSR au sens du SPEDE et de déposer une lettre du Ministère au regard de cette validation, au plus tard le 22 janvier 2024, à 16 h* ».

Le 22 janvier 2024, Gazifère demandait à la Régie un délai additionnel jusqu'au 6 février 2024, à 16h, pour compléter ses échanges avec le Ministère et donner suite à cette demande. Le 23 janvier 2024, la Régie accordait à Gazifère le délai additionnel demandé.

La présente vise donc à donner suite à la demande formulée par la Régie dans le cadre de sa correspondance du 21 décembre dernier (A-0086). À cette fin, Gazifère souhaite aviser la Régie que le Ministère n'émettra pas la lettre requise dans le cadre de cette correspondance.

Gazifère rappelle que l'entente d'approvisionnement en GSR (l'« **Entente** ») dont il est question en l'espèce, qui permettrait à Gazifère de respecter ses obligations réglementaires tout en offrant à sa clientèle du GSR à un prix compétitif, est d'importance pour le distributeur puisqu'elle s'inscrit dans ses efforts de décarbonation de son réseau de distribution, de transition énergétique et de réduction de GES en parfaite adéquation avec les objectifs poursuivis notamment par le *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (« **Règlement SPEDE** »)¹.

¹ [RLRQ](#), c. Q-2, r. 46.1

Ainsi, Gazifère poursuit les échanges avec le Ministère notamment en participant activement au processus d'évaluation des paramètres de fonctionnement du SPEDE² mené par le Ministère, lequel aura pour effet de modifier la réglementation existante liée au SPEDE.

Toutefois, il est incertain que des développements à ce sujet vont se concrétiser dans les délais permettant que la demande de Gazifère en lien avec l'Entente puisse être traitée dans le cadre de la phase 3B du présent dossier.

Dans ce contexte, et bien que selon Gazifère, la conformité au Règlement SPEDE du GSR acquis aux termes de l'Entente ne soit pas un élément déterminant dans l'examen de la Régie portant sur l'approbation de l'Entente en vertu notamment du *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*³, le distributeur demande à la Régie de suspendre le traitement de sa demande d'approbation de l'Entente afin que cette demande soit traitée dans le cadre d'une phase 4 du présent dossier. Gazifère avisera la Régie lorsque le traitement du dossier pourra être repris.

Par ailleurs, Gazifère rappelle que la Régie a approuvé, de manière provisoire, le prix de la molécule du GSR pour l'année 2024 dans le cadre de la décision [D-2023-121](#). Étant donné que l'approbation du prix de la molécule GSR de manière définitive fait partie des sujets d'examen de la phase 3B et est étroitement lié à l'approbation de l'Entente, le distributeur demande à la Régie de reporter également ce sujet dans le cadre d'une phase 4 du présent dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Geneviève Paquet (GRAME)

Me Pierre-Olivier Charlebois et Me Marie-Pierre Boudreau (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (RTIÉE)

² [Évaluation des paramètres de fonctionnement du SPEDE \(gouv.qc.ca\)](#)

³ RLRQ c. R-6.01, r. 4.3

